

Intitulé de l'épreuve : Lettre administrative 12/09/12/2021
Nombre de copies :

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

Cons. Pat Général
de France à New York
Service de l'administration des Français
Dossier suivi par : ADJCH xxx

New York, le xx octobre 2021

À

M. Jean-François DUPOND
Rochester

Objet: Demande d'information sur les modalités de distinction dans l'ordre de la Légion d'honneur pour des vétérans américains de la Seconde guerre mondiale.

Référence: Votre correspondance en date du 23 octobre 2021.

Monsieur,

Vous avez saisi les services du Consulat général afin de connaître les modalités de distinction dans l'Ordre de la Légion d'honneur pour des vétérans américains de la Seconde guerre mondiale du comté de Monroe et les modalités prévues de remise de la médaille.

Le décret 62-1472 du 28 novembre 1962 modifié instituant le Code de la Légion d'honneur stipule à son article R.128 " que les étrangers

N°
... / ...

qui se sont signalés par les services qu'ils ont rendu à la France ... peuvent recevoir une distinction dans l'Ordre de la Légion d'honneur.

Aussi les vétérans américains du comté de Monroe s'étant distingués par leurs exploits lors du Débarquement en Normandie pouvaient réunir les conditions dans les limites de réunir les critères suivants :

- Avoir participé à la Campagne de France en précisant la localisation pour attester de la présence au front ;
 - Ne pas appartenir à des unités non-combattantes, comme les infirmières et les chapelains, qui sont exclus des critères d'éligibilité ;
 - fournir son "Honorable Discharge"
 - Ne pas avoir été décoré ~~avant~~ dans les deux années précédentes ;
 - Casier judiciaire vierge et une bonne moralité.
- Ce dernier point fera l'objet de recherche par nos services auprès des autorités gouvernementales.

Le formulaire de proposition est à compléter par les vétérans réunissant les conditions et devra être retourné à Mme DUBOIS au Consulat Général avec l'Honorable Discharge.

Les dossiers sont instruits par le Protocole du Ministère et soumis à une Commission de sélection qui retient un nombre de candidatures en fonction du contingent attribué au Ministère par la Grande Chancellerie. S'en suit plusieurs étapes ~~en~~ jusqu'à la publication au Journal Officiel des nominations.

Pendant cette période nos services informent sans

déjà le Ministère de tout fait affectant la situation des candidats afin de faire connaître leurs avis sur l'opportunité de maintenir ou d'annuler la proposition.

À la publication des récipiendaires, il n'y a pas à proprement parler de cérémonie de réception.

Les vétérans recevraient une distinction honorifique française et ne seraient pas reçus comme membres de l'Ordre.

Mais rien ne s'oppose de fait à une cérémonie dépourvue de valeur juridique mais d'une haute valeur symbolique en témoignage de la profonde gratitude que ressent le peuple français vis-à-vis du peuple américain.

À l'exception d'un vétéran qui serait membre du gouvernement et dont la remise de décoration est du ressort du Chef de l'État, je serai honoré de pouvoir distinguer les vétérans du Comité de Norroce qui auront été retenus -

Le Conseil Général

Lined writing area with horizontal ruling lines.